

SP France - Calcul de l'index pour l'année 2024

- ✓ Critère n°1 : L'écart de rémunération = 33/40 points
- ✓ Critère n°2 : L'écart du taux d'augmentations individuelles = 0/20 points
- ✓ Critère n°3 : L'écart du taux de promotions = 15/15 points
- ✓ Critère n°3 : Le nombre de salariées augmentées à leur retour de congé maternité = 15/15
- ✓ Critère n°4 : Parité parmi les 10 plus hautes rémunérations = 0/10 points

→ L'index égalité F/H de SP France pour l'année 2023 est égal à 63/100 points